

Le salaire minimum à 12 \$ en 2018 au Québec : Hausse du revenu disponible des ménages et comparaison avec les provinces qui ont annoncé l'atteinte du 15 \$¹

Luc Godbout, professeur titulaire et chercheur principal
Suzie St-Cerny, professionnelle de recherche
Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

30 avril 2018

Le 17 janvier 2018, le gouvernement du Québec a annoncé une hausse du taux du salaire minimum horaire de 0,75 \$ le 1^{er} mai 2018, ce qui le porte à 12 \$ l'heure. Comme indiqué l'an dernier, presque à la même date, la hausse respecterait le plan de croissance prévu qui avait comme objectif que le salaire minimum atteigne, « [...] en 2020, un ratio équivalent à 50 % du salaire horaire moyen, sans l'excéder ».²

Depuis déjà un certain temps, divers groupes au Québec et ailleurs au Canada réclament un salaire minimum à 15 \$ l'heure. Or, trois provinces ont annoncé l'atteinte de ce seuil au cours des prochaines années : l'Alberta en 2018 (le 1^{er} octobre), l'Ontario en 2019 (1^{er} janvier) et la Colombie-Britannique en 2021 (15,20 \$ le 1^{er} juin 2021)³.

¹ La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

² Gouvernement du Québec (2018), Communiqué : Hausse du salaire minimum à 12 \$ l'heure - Améliorer la qualité de vie des travailleurs à faible revenu sans nuire aux entreprises, <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2601176219>

³ Alberta : <https://www.alberta.ca/minimum-wage.aspx>;

Ontario : <https://www.ontario.ca/page/minimum-wage-increase>;

Colombie-Britannique : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/minimum-wage/what-you-need-to-know>.

L'objectif du présent *Regard CFFP* est de présenter la hausse du revenu disponible dont bénéficieront les ménages qui travaillent au salaire minimum en 2018 par rapport à 2017. Puis, dans une seconde partie, nous comparerons les résultats du Québec en 2018 avec celui de ménages équivalents vivant en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique avec les salaires minimums horaires réels à la fin de 2018 de ces provinces, puis avec un salaire minimum horaire de 15 \$.

Aspects méthodologiques

Ménages

Les calculs de revenus disponibles sont effectués pour six types de ménages :

- Personne seule;
- Couple sans enfant avec un revenu;
- Couple sans enfant avec deux revenus;
- Famille monoparentale avec un enfant;
- Couple avec deux enfants avec un revenu;
- Couple avec deux enfants avec deux revenus.

Revenus

- Les salaires minimums horaires considérés pour toute l'année sont ceux en cours à la fin de l'année;
- Lorsqu'un seul adulte dans le ménage travaille, il travaille 35 heures par semaine pendant 52 semaines;
- Lorsque les deux adultes du ménage travaillent, un travaille 35 heures par semaine et l'autre 21 heures par semaine.

Enfants

- Les enfants sont d'âge scolaire, entre 6 et 16 ans;
- Aucuns frais de garde ne sont considérés.

Calcul du revenu disponible

- Le revenu disponible correspond au :
 - o Revenu d'emploi,
 - o MOINS les impôts fédéral et de la province,
 - o MOINS les cotisations sociales obligatoires sur le salaire :
 - Assurance-emploi,
 - RRQ au Québec et RPC dans les autres provinces,
 - RQAP au Québec;
 - o PLUS les prestations reçues du fédéral et des provinces⁴ :
 - Prestations fédérales et des provinces pour compenser les taxes de vente,
 - Prestations fédérales et des provinces pour les enfants,
 - Mesures d'incitation au travail.

⁴ Pour les contribuables québécois, les prestations prises en compte sont : le crédit solidarité et le crédit pour la TPS (mesures pour taxes de vente), le soutien aux enfants et l'allocation canadienne pour enfants (mesures pour enfants), le prime au travail et la prestation fiscale pour le revenu de travail du fédéral, ou l'allocation canadienne pour le travail à partir de 201 (mesures d'incitation au travail). Plus de détails sur le fonctionnement de ces mesures et leurs paramètres dans le *Guide des mesures fiscales* publié par la Chaire en fiscalité et en finances publiques (<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/2018/03/guide-des-mesures-fiscales/>).

Autres

- Au Québec, les ménages sont inscrits au régime québécois d'assurance médicaments;
- Le **bouclier fiscal** est une mesure qui vise à protéger les ménages contre une baisse trop importante de la prime au travail et du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants quand les revenus de travail augmentent par rapport à l'année précédente. Lorsqu'applicable, le bouclier fiscal sera inclus dans les calculs en 2018 pour le Québec, car nous comparons la hausse du salaire minimum entre 2017 et 2018.

Mesure du panier de consommation

- Pour comparer le revenu disponible avec une mesure de pauvreté, la mesure du panier de consommation (MPC) est utilisée. La comparaison du ratio de 2017 avec celui de 2018 au Québec permet de voir si la couverture des besoins essentiels des ménages au salaire minimum s'améliore. Puis, la comparaison de ce ratio entre les provinces permet de tenir compte d'une mesure du coût de la vie différent entre les provinces;
- Il n'y a pas de données par province, mais pour des agglomérations de différentes tailles dans chacune des provinces. Pour nos comparaisons, le choix s'est porté sur la MPC des régions métropolitaines de recensement (RMR) les plus peuplées dans chacune des provinces considérées;
- La dernière année de la donnée de la MPC disponible est celle de 2015. Pour projeter la MPC jusqu'en 2018, nous avons utilisé l'IPC d'ensemble des provinces concernées;
- La MPC est une mesure pour une famille de quatre personnes. Une fois les données pour 2018 obtenues, l'échelle d'équivalence a été utilisée pour obtenir un seuil pour des ménages d'une seule et de deux personnes. L'annexe 1 montre les données utilisées pour 2018.

Outils de calculs

- Pour le calcul du revenu disponible du Québec en 2017 et 2018, l'outil de calculs de la Chaire ainsi que l'outil de calculs de revenus disponibles du ministère des Finances du Québec.

Les calculs du revenu disponible 2018 des ménages de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont été faits à l'aide du mode de planification de la version éducative du logiciel Taxprep 2017 (version v3.0). Pour la Colombie-Britannique, la contribution santé (MSP Premium) a été ajoutée, lorsqu'applicable.

Le salaire minimum à 12 \$ au Québec en 2018

Le salaire minimum horaire au Québec atteindra 12 \$ le 1^{er} mai 2018, une hausse de 0,75 \$ l'heure par rapport au 1^{er} mai 2017. Cette hausse plus élevée qu'annoncé en 2017 découlerait d'une augmentation plus importante du salaire horaire moyen. En effet, comme l'objectif du gouvernement est d'atteindre un salaire minimum équivalent à 50 % du salaire horaire moyen en 2020, la hausse récente, qui est plus importante, nécessite un ajustement plus rapide du salaire minimum.

Les tableaux qui suivent montrent l'effet de cette hausse sur le revenu disponible des six types de ménages travaillant au salaire minimum et sur le taux de couverture de la MPC. Avec les résultats obtenus, il est aussi possible de calculer le ratio variation du revenu disponible/variation du salaire, qui indique la part de la hausse du salaire minimum qui reste dans les poches du ménage.

Une personne seule qui travaille à temps plein (35 heures) au salaire minimum voit son salaire brut augmenter de 1 365 \$ en 2018. Cette hausse entraîne une hausse de charges d'impôts et de cotisations, mais n'occasionne pas de perte de prestations. En bout de piste, près du 2/3 de cette hausse reste dans les poches de la personne seule. En regard de la MPC, la situation financière de la personne seule s'est améliorée avec un taux de couverture qui augmente de 4 points de pourcentage.

Tableau 1 : Résultats pour une personne seule

	2017	2018	Variation
Salaire gagné	20 475	21 840	1 365
Impôt du Québec	(411)	(594)	
Impôt fédéral	(798)	(932)	
Cotisations sociales	(1 289)	(1 394)	
Cotisation au RAMQ	(240)	(314)	
Total impôts et cotisations	(2 737)	(3 234)	
Crédit solidarité	973	981	
Crédit TPS	427	433	
Prime au travail	-	-	
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)	-	-	
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.	
ACE	s.o.	s.o.	
Bouclier fiscal	s.o.	-	
Total prestations	1 400	1 414	
Revenu disponible	19 138	20 020	883
Revenu disponible en % de la MPC	106 %	110 %	
Variation du revenu disponible/variation du salaire			65 %

Pour les couples sans enfant, où un seul conjoint travaille au salaire minimum à temps plein et que l'autre ne travaille pas ou travaille à temps partiel, la situation en regard de la MPC s'est améliorée dans les deux cas. Avec un seul revenu, le taux de couverture demeure toutefois en bas de 100 %, indiquant que les besoins de base ne peuvent être entièrement couverts.

C'est le couple avec un seul revenu qui conserve la plus grande part de la hausse de revenu brut (83 %), car il y a une très faible hausse de charge à ce niveau de revenus.

Dans le cas où les deux conjoints travaillent au salaire minimum, la couverture des besoins de base est dépassée et le taux est majoré de 4 points de pourcentage.

Tableau 2 : Résultats pour un couple sans enfant

	Un revenu			Deux revenus		
	2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
Salaire gagné	20 475	21 840	1 365	32 760	34 944	2 184
Impôt du Québec	-	-		(165)	(448)	
Impôt fédéral	-	-		(798)	(932)	
Cotisations sociales	(1 289)	(1 394)		(1 987)	(2 155)	
Cotisation au RAMQ	-	-		(371)	(546)	
Total impôts et cotisations	(1 289)	(1 394)		(3 321)	(4 080)	
Crédit solidarité	1 240	1 249		1 240	1 249	
Crédit TPS	560	568		560	568	
Prime au travail	830	766		-	-	
PFRT	2 129	1 949		-	-	
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.		s.o.	s.o.	
ACE	s.o.	s.o.		s.o.	s.o.	
Bouclier fiscal	s.o.	102		s.o.	-	
Total prestations	4 758	4 633		1 800	1 817	
Revenu disponible	23 944	25 079	1 135	31 239	32 681	1 442
en % de la MPC	94 %	97 %		123 %	127 %	
Variation revenu disponible/variation salaire			83 %			66 %

La famille monoparentale conserve 88 % de la hausse du salaire minimum et dans ce cas également, le revenu disponible permet la couverture des besoins de base. Le taux de couverture de la MPC a augmenté, passant de 121 % à 124 %.

Tableau 3 : Résultats pour une famille monoparentale

	2017	2018	Variation
Salaire gagné	20 475	21 840	1 365
Impôt du Québec	(411)	(594)	
Impôt fédéral	-	-	
Cotisations sociales	(1 289)	(1 394)	
Cotisation au RAMQ	-	-	
Total impôts et cotisations	(1 700)	(1 988)	
Crédit solidarité	1 091	1 100	
Crédit TPS	707	717	
Prime au travail	1 549	1 441	
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)	-	-	
Soutien aux enfants	3 355	3 382	
ACE	5 400	5 481	
Bouclier fiscal	s.o.	102	
Total prestations	12 102	12 222	
Revenu disponible	30 877	32 075	1 197
Revenu disponible en % de la MPC	121 %	124 %	
Variation du revenu disponible/variation du salaire			88 %

Finalement, le couple avec deux enfants, avec un ou deux revenus, voit aussi sa situation s'améliorer : hausse du revenu disponible des ménages, hausse du taux de couverture de la MPC et forte proportion de la hausse du salaire conservée.

Tableau 4 : Résultats pour un couple avec deux enfants

	Un revenu			Deux revenus		
	2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
Salaire gagné	20 475	21 840	1 365	32 760	34 944	2 184
Impôt du Québec	-	-		(165)	(448)	
Impôt fédéral	-	-		(798)	(932)	
Cotisations sociales	(1 289)	(1 394)		(1 987)	(2 155)	
Cotisation au RAMQ	-	-		-	(32)	
Total impôts et cotisations	(1 289)	(1 394)		(2 950)	(3 567)	
Crédit solidarité	1 476	1 487		1 476	1 487	
Crédit TPS	854	866		854	866	
Prime au travail	2 853	2 756		1 699	1 524	
PFRT	563	360		-	-	
Soutien aux enfants	3 814	3 844		3 814	3 844	
ACE	10 800	10 962		10 427	10 355	
Bouclier fiscal	s.o.	102		s.o.	159	
Total prestations	20 361	20 376		18 270	18 235	
Revenu disponible	39 547	40 822	1 276	48 080	49 613	1 533
en % de la MPC	110 %	112 %		133 %	136 %	
Variation revenu disponible/variation salaire			93 %			70 %

Ainsi, la hausse du salaire minimum entre 2017 et 2018 améliore la situation financière de tous les ménages types présentés ici.

Parmi les six cas de ménage, il reste toutefois un ménage pour lequel les besoins de base, tels que mesurés par la MPC, ne sont pas entièrement couverts : il s'agit du couple sans enfant dont un seul des deux membres travaille à temps plein (35 heures).

Comparaison interprovinciale en 2018

Trois provinces ont annoncé que leur salaire minimum horaire atteindrait le niveau réclamé par divers groupes, soit 15 \$ l'heure, au cours des prochaines années, dans l'ordre : l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Alberta

C'est l'Alberta la première qui atteindra ce niveau le 1^{er} octobre 2018. Le salaire minimum horaire passera alors de 13,60 \$ à 15 \$, soit une hausse de 1,40 \$ l'heure ou de 10,3 %.

Ontario

Le 1^{er} janvier 2018, le salaire minimum ontarien est passé de 11,60 \$ à 14 \$, soit une hausse de 2,40 \$ l'heure ou de 20,7 %. C'est le 1^{er} janvier 2019 que le salaire minimum atteindra 15 \$ l'heure.

Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé les hausses successives du salaire minimum jusqu'en 2021, où il atteindra 15,20 \$ l'heure le 1^{er} juin. Les hausses annoncées sont celles présentées dans le tableau ci-dessous.

Année	Niveau	HausSES	
		en \$	en %
2018	12,65	1,30	11 %
2019	13,85	1,20	9 %
2020	14,60	0,75	5 %
2021	15,20	0,60	4 %

Sans aborder les effets globaux possibles de ces hausses du salaire minimum, l'objectif est ici de comparer les résultats des provinces en termes de revenus bruts, de revenus disponibles, de taux de charge fiscale nette⁵ et de couverture de la MPC pour les six types de ménages.

Les comparaisons sont faites en utilisant le système fiscal de 2018, tel que connu en date du 1^{er} mars 2018. Les tableaux pour chacune des situations familiales montrent les résultats pour le Québec en 2018⁶, les résultats pour les trois provinces comparées avec les salaires minimums provinciaux réels à la fin de 2018, puis les résultats en Ontario et en Colombie-Britannique si le salaire minimum était déjà de 15 \$ l'heure à la fin de 2018⁷.

Le tableau 5 montre le salaire minimum horaire dans chacune des provinces à la fin de 2018 et le résultat comme salaire annuel brut lorsqu'il y a un revenu (35 heures par semaine) ou deux revenus (35 heures et 21 heures par semaine) dans les ménages. Ces revenus bruts annuels sont ceux utilisés dans les calculs de revenus disponibles présentés plus bas. Nécessairement, les

⁵ Le taux de charge fiscale nette = (impôts sur le revenu + cotisations sociales – prestations) / revenu brut.

⁶ Comme nous ne comparons pas deux années, la mesure « bouclier fiscal » n'est pas incluse dans les calculs du revenu disponible.

⁷ Plus de détails quant aux calculs des revenus disponibles sont présentés en annexe 2.

revenus bruts pour les calculs simulant un 15 \$ l’heure en Ontario et en Colombie-Britannique sont les mêmes que ceux présentés pour l’Alberta.

Tableau 5 : **Salaire minimum horaire et salaire annuel brut (un ou deux revenus)**

	Salaire minimum horaire	Salaire annuel brut – un revenu (35 h/sem.)	Salaire annuel brut – deux revenus (35 h + 21 h/sem.)
Québec	12,00 \$	21 840	34 944
Alberta	15,00 \$	27 300	43 680
Ontario	14,00 \$	25 480	40 768
Colombie-Britannique	12,65 \$	23 023	36 837

Le salaire minimum horaire du Québec est le plus bas parmi les provinces comparées et, conséquemment, le revenu brut annuel aussi.

Personne seule

Pour la personne seule, c’est au Québec que le revenu disponible est le plus bas.

La comparaison de la charge fiscale nette montre cependant que c’est au Québec que la charge fiscale nette est la plus basse pour les personnes seules qui travaillent au salaire minimum.

Avec les taux de salaire minimum de 2018, on voit que le ratio revenu disponible-MPC est le deuxième plus élevé au Québec avec 110 %. Seule la Colombie-Britannique a un taux qui ne permet pas de couvrir les besoins de base. Si les taux de salaire minimum étaient tous à 15 \$ (sauf au Québec), le ratio de couverture serait similaire, variant de 109 % en Ontario à 113 % en Alberta, le Québec étant entre les deux avec 110 %.

Tableau 6 : **Comparaisons interprovinciales pour une personne seule travaillant au salaire minimum**

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	20 020	8 %	110 %
	Alberta	23 827	13 %	113 %
	Ontario	21 977	14 %	103 %
	C-B.	20 722	10 %	98 %
15 \$ en 2018	Ontario	23 264	15 %	109 %
	C-B.	23 626	13 %	111 %

Couple sans enfant

Dans le cas d’un couple sans enfant dont un seul des membres travaille au salaire minimum, le revenu disponible au Québec est le deuxième plus faible en 2018.

La charge fiscale québécoise pour ce ménage est de loin la plus faible parmi les provinces comparées. Cet écart important découle notamment des mesures d’incitation au travail, qui sont plus généreuses au Québec.

Bien que dans aucun cas les résultats n’indiquent que la couverture des besoins de base est réalisée, c’est au Québec que ce taux est le plus élevé, et ce, même en comparaison avec le salaire minimum à 15 \$ en 2018 en Ontario et en Colombie-Britannique.

Tableau 7 : Comparaisons interprovinciales pour un couple sans enfant dont un seul des membres travaille au salaire minimum

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	24 978	-14 %	97 %
	Alberta	26 767	2 %	90 %
	Ontario	25 419	0 %	84 %
	C-B.	23 664	-3 %	79 %
15 \$ en 2018	Ontario	26 546	3 %	88 %
	C-B.	26 687	2 %	89 %

Pour ce même couple, même lorsque les deux conjoints travaillent au salaire minimum (un à temps plein et un à temps partiel), c'est au Québec que le revenu disponible est le plus faible.

La charge fiscale nette pour ce ménage est aussi la plus faible.

Avec le salaire minimum réel à la fin de 2018, le taux de couverture de la MPC est le deuxième plus élevé au Québec, après l'Alberta. Si 15 \$ de l'heure était offert en 2018 en Ontario et en Colombie-Britannique, le taux de couverture de la MPC varierait entre 126 % et 131 % avec le Québec à un taux de 127 %.

Tableau 8 : Comparaisons interprovinciales pour un couple sans enfant dont les deux membres travaillent au salaire minimum

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	32 681	6 %	127 %
	Alberta	39 130	10 %	131 %
	Ontario	36 079	12 %	119 %
	C-B.	33 383	9 %	111 %
15 \$ en 2018	Ontario	38 002	13 %	126 %
	C-B.	37 818	13 %	126 %

Famille monoparentale

Les résultats pour la famille monoparentale montrent que, malgré le revenu brut le plus faible au Québec, le revenu disponible est le deuxième plus élevé en 2018, tout juste en bas de celui de l'Ontario (-108 \$).

La charge fiscale nette d'une famille monoparentale travaillant au salaire minimum est de loin la plus faible au Québec.

Finalement, le taux de couverture de la MPC est le plus élevé au Québec. Le résultat reste le même si l'Ontario et la Colombie-Britannique avaient un salaire minimum de 15 \$ l'heure en 2018.

Tableau 9 : Comparaisons interprovinciales pour une famille monoparentale (un enfant) travaillant au salaire minimum

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	31 973	-46 %	124 %
	Alberta	34 181	-25 %	114 %
	Ontario	32 081	-26 %	106 %
	C-B.	29 244	-27 %	97 %
15 \$ en 2018	Ontario	33 234	-22 %	110 %
	C-B.	32 317	-18 %	108 %

Couple avec deux enfants

Les tableaux 10 et 11 présentent les résultats de couples avec deux enfants. D'abord avec un seul revenu, puis avec deux revenus.

Dans les deux cas, malgré un revenu brut plus faible, le Québec n'a jamais le revenu disponible le plus bas.

Dans ces deux situations de revenus, les charges fiscales nettes sont négatives dans toutes les provinces, mais c'est toujours au Québec que ces taux négatifs sont les plus élevés.

Finalement, pour le couple avec un seul revenu, ce n'est qu'au Québec que le revenu disponible obtenu permet de couvrir la MPC (tableau 10) et, dans le cas où les deux membres du couple travaillent, le taux de couverture le plus élevé est aussi au Québec.

Ces résultats restent vrais même si l'Ontario et la Colombie-Britannique avaient un salaire minimum de 15 \$ l'heure en 2018.

Tableau 10 : Comparaisons interprovinciales pour un couple avec deux enfants dont un seul des membres travaille au salaire minimum

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	40 721	-86 %	112 %
	Alberta	41 110	-51 %	97 %
	Ontario	39 690	-56 %	93 %
	C-B.	35 004	-52 %	83 %
15 \$ en 2018	Ontario	40 844	-50 %	95 %
	C-B.	38 027	-39 %	90 %

Tableau 11 : Comparaisons interprovinciales pour un couple avec deux enfants dont les deux membres travaillent au salaire minimum

		Revenu disponible	Charge fiscale nette	Revenu disponible/MPC
Réels Fin 2018	Québec	49 453	-42 %	135 %
	Alberta	50 094	-15 %	119 %
	Ontario	48 413	-19 %	113 %
	C-B.	43 981	-19 %	104 %
15 \$ en 2018	Ontario	49 795	-14 %	116 %
	C-B.	47 650	-9 %	112 %

Remarques finales

Tous les ménages analysés verront leurs revenus disponibles croître entre 2017 et 2018, d'un montant allant de 883 \$ pour une personne seule à 1 533 \$ pour un couple avec deux enfants et deux revenus. Il s'agit d'une variation minimale de 3,2 % pour le couple avec enfants à un maximum de 4,7 % pour le couple sans enfant, où un seul conjoint travaille au salaire minimum à temps plein. Le taux de couverture de la MPC augmentera aussi entre 2 et 4 points de pourcentage.

Situation	Variation du revenu disponible		Variation de la couverture MPC
	En \$	En %	
Personne seule	883	4,6	4 pts de %
Couple sans enfant avec un revenu	1 135	4,7	3 pts de %
Couple sans enfant avec deux revenus	1 442	4,6	4 pts de %
Famille monoparentale	1 197	3,9	3 pts de %
Couple avec enfants avec un revenu	1 276	3,2	2 pts de %
Couple avec enfants avec deux revenus	1 533	3,2	3 pts de %

La comparaison interprovinciale permet de montrer que, même si au Québec le salaire minimum horaire est le plus bas, cela ne signifie pas nécessairement que le revenu disponible obtenu selon la situation familiale est nécessairement le plus bas. De plus, le coût de la vie plus bas et le système d'impôts et de transferts au Québec fait en sorte que la charge fiscale nette est dans tous les cas considérés ici la plus basse.

Finalement, le Québec a le taux de couverture de la MPC le plus élevé dans quatre cas sur six. Dans les deux autres cas (personne seule et couple sans enfant avec deux revenus), la position du Québec n'est pas la dernière malgré le salaire minimum horaire plus bas.

	2018 Sal. min. réel			2018 Sal. min. 15 \$ sauf Québec		
	Revenu disponible (1 = plus élevé)	Charge fiscale nette (1 = plus faible)	Rev. dispo / MPC (1 = plus élevé)	Revenu disponible (1 = plus élevé)	Charge fiscale nette (1 = plus faible)	Rev. dispo / MPC (1 = plus élevé)
Personne seule	4	1	2	4	1	3
Couple sans enfant						
- un revenu	3	1	1	4	1	1
- deux revenus	4	1	2	4	1	2
Famille monoparentale	3	1	1	4	1	1
Couple avec enfants						
- un revenu	2	1	1	3	1	1
- deux revenus	2	1	1	3	1	1

Les résultats obtenus dans le présent *Regard CFFP* indique encore une fois que, pour offrir de meilleures comparaisons des situations des ménages qui travaillent au salaire minimum, il ne faut pas considérer uniquement le taux horaire, mais il faut aussi tenir compte d'autres variables comme le taux de couverture de la MPC.

Annexe 1 - Données utilisées de la mesure du panier de consommation (MPC)

Année	Province	1 personne	2 personnes	4 personnes
2017	Québec	18 026	25 493	36 052
	Québec	18 255	25 816	36 509
2018	Ontario	21 400	30 264	42 800
	Alberta	21 135	29 890	42 270
	Colombie-Britannique	21 211	29 996	42 421

Sources : Nos calculs. Statistique Canada, Tableaux CANSIM 206-0093 et 326-0021.

Annexe 2 - Détails des calculs pour 2018 des résultats dans chaque province

	Personne seule					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	21 840	27 300	25 480	23 023	27 300	27 300
Impôts sur le revenu	1 526	2 575	2 633	1 520	2 973	2 611
Cotisations sociales	1 708	1 631	1 511	1 349	1 631	1 631
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	1 414	733	641	568	568	568
Mesures incitations au travail	-	-	-	-	-	-
Mesures pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu disponible	20 020	23 827	21 977	20 722	23 264	23 626
Charge fiscale nette	8%	13%	14%	10%	15%	13%
Revenu disponible/MPC	110%	113%	103%	98%	109%	111%

	Couple 1 revenu <u>sans</u> enfants					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	21 840	27 300	25 480	23 023	27 300	27 300
Impôts sur le revenu	-	128	309	-	609	251
Cotisations sociales	1 394	1 631	1 511	1 349	1 631	1 631
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	1 817	1 018	1 170	888	1 170	838
Mesures incitations au travail	2 715	208	589	1 102	316	431
Mesures pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu disponible	24 978	26 767	25 419	23 664	26 546	26 687
Charge fiscale nette	-14%	2%	0%	-3%	3%	2%
Revenu disponible/MPC	97%	90%	84%	79%	88%	89%

	Couple 2 revenus <u>sans</u> enfants					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	34 944	43 680	40 768	36 837	43 680	43 680
Impôts sur le revenu	1 380	2 692	2 849	2 203	3 382	3 743
Cotisations sociales	2 701	2 541	2 347	2 088	2 541	2 541
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	1 817	683	507	838	245	422
Mesures incitations au travail	-	-	-	-	-	-
Mesures pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu disponible	32 681	39 130	36 079	33 383	38 002	37 818
Charge fiscale nette	6%	10%	12%	9%	13%	13%
Revenu disponible/MPC	127%	131%	119%	111%	126%	126%

	Famille monoparentale avec un enfant					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	21 840	27 300	25 480	23 023	27 300	27 300
Impôts sur le revenu	594	128	300	-	428	251
Cotisations sociales	1 394	1 631	1 511	1 349	1 631	1 631
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	1 817	1 167	1 319	987	1 319	987
Mesures incitations au travail	1 441	208	589	1 102	316	431
Mesures pour enfants	8 863	7 265	6 504	5 481	6 358	5 481
Revenu disponible	31 973	34 181	32 081	29 244	33 234	32 317
Charge fiscale nette	-46%	-25%	-26%	-27%	-22%	-18%
Revenu disponible/MPC	124%	114%	106%	97%	110%	108%

	Couple 1 revenu 2 enfants					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	21 840	27 300	25 480	23 023	27 300	27 300
Impôts sur le revenu	-	128	300	-	428	251
Cotisations sociales	1 394	1 631	1 511	1 349	1 631	1 631
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	2 353	1 406	2 070	1 266	2 070	1 216
Mesures incitations au travail	3 116	208	589	1 102	316	431
Mesures pour enfants	14 806	13 955	13 362	10 962	13 217	10 962
Revenu disponible	40 721	41 110	39 690	35 004	40 844	38 027
Charge fiscale nette	-86%	-51%	-56%	-52%	-50%	-39%
Revenu disponible/MPC	112%	97%	93%	83%	95%	90%

	Couple 2 revenus 2 enfants					
	Québec	Alberta	Ontario	C-B.	Ontario	C-B.
	12 \$	15 \$	14 \$	12,65 \$	15 \$	15 \$
Revenu brut	34 944	43 680	40 768	36 837	43 680	43 680
Impôts sur le revenu	1 380	2 692	2 162	2 083	2 609	3 465
Cotisations sociales	2 187	2 541	2 347	2 088	2 541	2 541
Crédits taxes de vente/impôts fonciers/autres	2 353	1 071	1 407	1 216	1 145	800
Mesures incitations au travail	1 524	-	-	-	-	-
Mesures pour enfants	14 199	10 576	10 747	10 100	10 120	9 176
Revenu disponible	49 453	50 094	48 413	43 981	49 795	47 650
Charge fiscale nette	-42%	-15%	-19%	-19%	-14%	-9%
Revenu disponible/MPC	135%	119%	113%	104%	116%	112%